

La famille INJAI est relogée

A Quelques mètres de la gare de Mantes la Jolie, une famille avec 3 enfants a failli être expulsée le 18 octobre dernier. Son seul tort? Logée dans une cave, elle avait fait intervenir le service municipal d'hygiène pour le constater.

La mobilisation des Mantais (300 personnes sont venues visiter l'appartement le jour prévu de l'expulsion) a évité ce scandale humain puisque l'expulsion a, tout d'abord, été reportée.

Cette famille est maintenant relogée dans un F4 décent au Val-Fourré.

Et Madame la Sous-préfète vient de m'informer qu'elle saisissait le Procureur de la république pour savoir pourquoi aucune poursuite n'avait encore été engagée contre le propriétaire délinquant qui n'avait plus le droit de louer son bien .. depuis 1992.

Ce qu'il a été possible d'obtenir en quelques jours, on peut le démultiplier. Non, la droite n'aura pas les mains libres à Mantes la Jolie si les Mantais ne s'en laissent pas conter.

Il faut qu'ils sachent que, même si les pressions se multiplient, **personne** ne peut obliger les locataires à partir des logements sociaux promis à la destruction s'ils n'ont pas été relogés conformément à leurs besoins.

Il faut qu'ils sachent que **tous les projets néfastes de la droite pourront être annulés** par une autre municipalité.

C'est dans cet esprit que je travaille, dès aujourd'hui, à la constitution d'une liste citoyenne, où tous les Mantais seront représentés, pour les prochaines élections municipales.

Bien à vous,

Marc Jammet

Lundi 20 novembre à 20h30

Conseil municipal de Mantes la Jolie

Il est public. L'entrée est donc libre et chaque Mantais peut y assister (entrée «mariages» de l'Hôtel de Ville, côté parking élus).

Pour me contacter

- Courrier : Marc Jammet, PCF Mantes, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantes la Ville.
- Adrel : marc.jammet@wanadoo.fr
- Site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/marcjammet>

Pour me rencontrer :

- **Vendredi 17 novembre de 15h00 à 16h30** au marché du Val-Fourré (devant La Poste)
- **Samedi 18 novembre de 10h00 à 11h30** au marché du Centre Ville (à la hauteur du « Coq Hardi »)
- Sur rendez-vous, les **mercredis 22 novembre et 6 décembre de 14h00 à 17h00** à l'Hôtel de Ville (Secrétariat des élus: 01 34 78 80 48)

J'écris et je finance entièrement cette lettre d'informations. Contrairement au maire et aux Maire-adjoints, je ne perçois aucune indemnité de fonction et je finance mon activité au service des Mantais par moi-même. Si vous pensez que la démocratie passe par le devoir pour les élus de rendre des comptes sur leur activité, vous pouvez m'aider en adressant une contribution financière (à l'ordre de Marc Jammet). Merci d'avance.

Quartier des écrivains: la concertation à coups d'huissiers

Alors que la société HLM a signé une "charte de relogement", elle a fait envoyer aux 80 locataires restants une lettre d'huissier les sommant de quitter les lieux avant le 1^{er} mai 2007. Non seulement c'est scandaleux mais c'est illégal, la loi invoquée ne s'appliquant pas à ce quartier. J'ai saisi (*notamment*) le Ministre du logement pour qu'il intervienne immédiatement et fasse respecter les engagements pris.

Lourde est la responsabilité de tous ceux qui, de la droite au Front national en passant par le PS, ont voté à Mantes la Jolie ou à la CAMY la destruction de la moitié de ce quartier.

ZAC Mantes Université: un encouragement à la spéculation immobilière.

Conçue, soi-disant, pour "dynamiser l'offre de logement" et "constituer un secteur de développement économique", cette ZAC va participer à la spéculation immobilière qui fait déjà rage dans notre région. Si les créations d'une école d'ingénieurs et d'un IUT (*sur les ruines de l'entreprise SULZER*), d'une résidence de personnes âgées et d'une pour étudiants sont une bonne chose parce qu'elles répondent à un besoin criant dans la région, on ne peut que s'interroger sur la nécessité d'un Centre d'affaires et de congrès extrêmement coûteux ou sur la construction - essentiellement privée (*et donc hors de prix*) - de logements alors qu'on accélère encore la casse des logements sociaux. J'ai voté contre.

Contre: communiste et partenaire

Abstention: Decil

Pour: droite et Front national

(A la CAMY, la même délibération a été approuvée par les élus de droite, du Front national, du Parti socialiste, par l'élu vert pendant que les élus communistes et partenaires votaient contre)

Jean-Baptiste Eyraud à Mantes la Jolie

Le président de l'association nationale "Droit au logement" sera à Mantes la Jolie au LCR (*local commun résidentiel, 64 rue Maurice Braunstein*) **le vendredi 17 novembre à 18h30.**

A cette occasion, Monique Bouillaud et Alain Guérin (*les co-fondateurs locaux du DAL il y a quelques années*) vous invitent à cette réunion et vous proposent de reconstituer l'association locale.

Paul Bert: un espace territorial pour justifier la fermeture de l'école.

Le maire a osé justifier cet espace territorial par "une logique de renforcement des services publics" alors que celui-ci ouvre dans les locaux d'une école, fermée elle-même pour tenter de justifier la ZAC des Bords de Seine. *Comme renforcement du service public, on pouvait faire mieux!*

D'autant plus que, si cet espace territorial correspond à un besoin, il était tout à fait possible de le construire ailleurs.

Or, non seulement cette fermeture lèse les Gassicourtois et leurs enfants, a coûté très cher mais elle a également entraîné la fermeture de la Bibliothèque à l'école

Coubertin et la mise en place d'un préfabriqué pour accueillir les enfants à l'école maternelle Les Clématites.

Si les Mantais, en mars 2008, nous en donnent les moyens, nous nous engageons, mes amis et moi-même, à rouvrir l'école Paul Bert dès la rentrée scolaire suivante.

Ont voté contre : groupe communiste et partenaire, Decil

Pour : droite, Front national.

Restauration scolaire: hausse de 1,9% des tarifs

Non seulement il ne fallait pas augmenter les tarifs mais on pouvait faire le choix de les baisser pour tout le monde.

200.000 repas sont fournis chaque année et les familles les paient, en moyenne, 3 euros pièce soit 600.000 euros à la charge de la commune. C'est à peu près le coût de 6 études et surcoût pour fermer les écoles Paul Bert et Les Iris. J'ai voté contre.

(Sentant la droite en difficultés, Mme d'André (Front national) a cru bon de s'indigner que l'on puisse vouloir faire payer moins les familles! Sans commentaire).

Ont voté contre : groupes communiste et partenaire, Decil. **Pour :** Droite et Front national.

Square Chantecoq: mépris scandaleux

Je suis intervenu en "questions diverses" pour appuyer les doléances des résidents de ce square de Gassicourt. Ils sont en effet confrontés à des problèmes de sécurité (*les véhicules des pompiers ne peuvent intervenir sur la dalle parce qu'elle est trop fragile*), d'hygiène et de propreté, d'absence de mobilier urbain pour les enfants...

Réponse stupéfiante du maire: "*c'est un problème de voisinage*". La personne qui a failli perdre la vie lors d'un incendie récent appréciera.

Comité citoyen du Mantois: un débat sur l'énergie

Le jeudi 30 novembre à 20h30, salle Jacques Brel à Mantes la Ville, ce comité - issu du Comité du Mantois pour le NON - organise un débat public sur l'énergie. Deux intervenants (*un du Commissariat à l'énergie atomique* et un autre plutôt situé du côté du refus du nucléaire) prendront la parole avant de laisser le débat se développer dans la salle. Une bonne occasion de s'informer et de se faire son opinion par soi-même.

Inscription sur les listes électorales

Elle est ouverte jusqu'au 31 décembre à tous les Mantais de nationalité française. Pour s'inscrire, il faut se rendre au service état civil de l'une des trois mairies avec une pièce d'identité et une justification de domicile (*quittance EDF, téléphone...*).

Vous pouvez aussi vous y rendre pour vérifier que vous êtes bien toujours inscrits (*Mantes la Jolie, il y a quelques années, a fait l'objet de sérieuses observations quant à un nombre important de radiations après un simple retour postal*).

J'ai voté pour les subventions aux associations (RAMDAM SLAM, Blues sur Seine, le Collectif des aînés), une indemnité forfaitaire de 150 euros pour les volontaires ayant travaillé aux animations du 13 juillet, pour les subventions aux expositions culturelles et d'autres dans le cadre de la coopération décentralisée de la ville de Rabat au Maroc.